

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mardi 19 mai 2015 à compter de 19 :30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames les Conseillères, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Chantal Denis et Jacklyn Estrada Rodriguez, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Messieurs Bernard Archambault et Pierre Lauzon sont absents et excusés.

Est également présente, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Joscelyne Charbonneau pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue et il rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et il ouvre la séance ordinaire à 19 :31 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2015-05-095

Il est proposé par madame Estrada, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

Que le Conseil rajoute à l'ordre du jour au point 2.1 : Demande de la Maison des jeunes La Traversée pour apposer une affiche en bordure de la route pour sa soirée-bénéfice.

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel du Maire

Verbalement, le Maire fait rapport et suivi sur les différents dossiers traités et à traiter depuis la dernière séance. Il informe les personnes présentes sur différents sujets, entre autres sujets : l'Assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec qui se tenait le 14 et 15 mai 2015 à Wendaki; monsieur Guy Drudi, antonien a reçu la médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés pour son engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire. Cette soirée s'est déroulée le 9 mai 2015. Monsieur le Maire en profite pour féliciter et remercier monsieur Drudi de son implication bénévole au sein de la Municipalité. Il mentionne également que le projet du Planchodrome a débuté. Le lancement du livre « Le Richelieu à vol d'oiseau » se tiendra le 26 mai 2015 à 16 h à la Maison du tourisme de la Montérégie. Il informe également de la fermeture du Forum Jeunesse Montérégie Est et qu'une soirée d'information citoyenne concernant les installations septiques se tiendra le 17 juin 2015 à 19 h et que les entreprises Bionest et Écoflo feront une présentation de leurs produits.

RÉSOLUTION 2015-05-96

Demande de la Maison des jeunes La Traversée
Pour apposer une affiche en bordure de la route
pour publicité de la soirée-bénéfice

Considérant que la Maison des jeunes La Traversée organise une soirée-bénéfice le 6 juin 2015;

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise l'installation d'affiches publicitaires annonçant l'événement, et ce, jusqu'au 6 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-05-97

Autorisation de dépenses
Subvention à la Fabrique de la Paroisse Saint-Antoine-de-Padoue
pour tonte de gazon

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise les dépenses au montant de 1 500 \$ pour la subvention à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue pour la tonte de gazon.

Que le Conseil municipal rappelle que c'est la Municipalité qui fait la tonte du gazon au Parc de la Fabrique pour la saison estivale 2015 comme par les saisons estivales passées et que la subvention au montant de 1 500 \$ n'est pas dédiée pour la tonte du gazon dudit Parc.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-05-98

Entente de service de prévention d'incendie entre les municipalités
de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-
Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste

Considérant que les dispositions de la Loi sur la Sécurité incendie, particulièrement celles énoncées aux articles 8 et suivants, imposent à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, en liaison avec ses municipalités membres, à établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de cette loi, ce schéma doit aussi être élaboré en conformité avec les orientations déterminées par le ministère de la Sécurité publique, telles qu'apparaissant dans un document daté de mai 2001 et intitulé : «Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de Sécurité incendie»;

Considérant que le schéma de couverture de risques adoptés par la MRC et les plans de mise en œuvre adoptés par chacune des municipalités participantes à cette entente;

Considérant que les municipalités participantes à cette entente conviennent que l'embauche d'un préventionniste est nécessaire pour remplir les obligations fixées par le schéma et les plans de mise en œuvre;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015

Considérant que, pour la prévention incendie, les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Marc-sur-Richelieu désirent s'associer afin de partager une ressource responsable de la prévention incendie et des risques;

Considérant que pour une meilleure gestion de l'entente, le préventionniste relèvera directement de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

Considérant que la prochaine mise à jour du schéma de couverture de risques et les plans de mise en œuvre déjà adoptés par les municipalités;

Considérant qu'à cet effet, il y a lieu de convenir une entente entre les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Jean-Baptiste

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la conclusion d'une entente entre les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Jean-Baptiste

Que monsieur Denis Campeau, maire ou en son absence la mairesse suppléante, madame Chantal Denis et le (la) secrétaire-trésorier (ère) et directeur (trice) général (e) ou madame Joscelyne Charbonneau, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, soient et sont autorisés à signer ladite entente ainsi que tout autre document s'y rattachant afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-05-99

Appui à monsieur Alexandre Boulerice, député
et porte-parole de l'opposition officielle en matière de service postal :
Sauvez votre bureau de poste public : dites non à la privatisation

Considérant que notre bureau de poste public fait partie intégrante de notre communauté;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu:

Que le Conseil municipal appui la démarche de monsieur Alexandre Boulerice, député et porte-parole de l'opposition officielle en matière de service postal pour sauvez nos bureaux de poste publics et dire non à la privatisation.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-05-100

**Autorisation de passage sur le territoire
de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu :
Défi vélo Lussier**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise un droit de passage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu aux participants du Défi vélo Lussier le 11 juillet 2015 entre 9 h 30 et 10 h 30. La sécurité des participants est sous la responsabilité du Défi vélo Lussier.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015

RÉSOLUTION 2015-05-101

Demande de soutien financier :
Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu

Considérant l'implication du Centre d'action bénévole dans la communauté de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu offre ses services aux citoyens de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et a un point de service au Centre communautaire tous les mercredis de 9 h à 12 h depuis le début mars 2015;

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise une contribution au montant de 200 \$ au Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-05-102

Planification de rencontre
Avec un représentant du MAMOT

Considérant l'embauche d'un nouveau (nouvelle) secrétaire-trésorier (ère) et directeur (trice) générale (e);

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise la planification d'une rencontre entre le Conseil municipal, le nouveau (nouvelle) secrétaire-trésorier (ère) et directeur (trice) général (e) et un représentant de Ministère des Affaires municipales d'ici la fin de l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-05-103

Demande d'emplacement d'un quai privé
sur bande riveraine en face du 1236, du Rivage

Considérant que le terrain en face du 1236, du Rivage appartient au Ministère des Transports;

Considérant que le terrain en face du 1236, du Rivage est loué par la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que les propriétaires du 1236, du Rivage ont installé un quai privé s'attachant à une dalle de béton sur la bande riveraine située en face du 1236, du Rivage;

Considérant qu'aucune demande d'autorisation et de permis n'a été demandée à la Municipalité par les propriétaires du 1236, du Rivage;

Considérant qu'il est interdit d'aménager une rampe de mise à l'eau ou de recouvrir l'accès aux cours d'eau avec des matériaux imperméabilisants tel le béton;

Considérant que le Conseil municipal veut protéger ses bandes riveraines;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande aux propriétaires du 1236, du Rivage d'enlever la dalle de béton qu'ils ont installée sur la bande riveraine située en face du 1236, du Rivage d'ici le 12 juin 2015;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu n'autorise pas l'emplacement d'un quai privé sur la bande riveraine située en face du 1236, du Rivage et demande aux propriétaires d'enlever le quai privé installé en face du 1236, du Rivage d'ici le 12 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-05-104

Demande d'autorisation pour la tenue d'un lave-auto **Activité de financement pour les finissants de l'école George-Étienne-Cartier**

Considérant la demande de monsieur Samuel Valiquette faites au Conseil municipal;

Considérant que monsieur Samuel Valiquette est la personne responsable de la demande pour la tenue d'un lave-auto pour une activité de financement pour les finissants de l'école George-Étienne-Cartier dans la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que monsieur Samuel Valiquette a reçu l'autorisation de la direction de l'école George-Étienne-Cartier pour la tenue d'une activité de financement pour les finissants de l'école George-Étienne-Cartier le samedi 6 juin 2015 ou le samedi 13 juin 2015;

En conséquence, Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise la tenue du lave-auto sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au garage municipal sous réserve des installations de plomberie planifiées avant cette demande, sinon, le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise la tenue du lave-auto au Centre communautaire pour le samedi 6 juin 2015 ou le samedi 13 juin 2015 et que le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Antoine-sur-Richelieu transmette une approbation écrite à la direction générale de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-05-105

Campagne « Grand ménage et de sensibilisation à la propreté de notre Municipalité » **Le 30 mai 2015**

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu entend encourager la propreté de ses lieux publics et privés et sensibiliser ses citoyens dans leurs actions à améliorer la propreté sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu invite la population à participer à la Campagne « Grand ménage et de sensibilisation à la propreté de notre Municipalité, le 30 mai 2015 en nettoyant les terrains, abords de rues et de fossés de sorte que les ordures soient mises en sacs et jeter aux rebuts;

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-05-106

Autorisation - Projet de tricycle-friandises glacées
Initiative jeunesse:

Considérant la volonté de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu d'aider les projets d'initiatives jeunesse;

Considérant l'originalité et la pertinence d'un tel projet;

Considérant que le règlement no G4-2011, Article 10.1 mentionne qu'il est interdit à toute personne de mendier ou de faire une quelconque sollicitation sans autorisation de la Municipalité sur le territoire de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le projet présenté par Jeanie Bourdages, mère d'Élionore Jetté, qui est de vendre des friandises glacées à l'aide d'un tricycle équipé d'une glacière lors des journées chaudes de l'été sur le territoire de la Municipalité, entre le 24 juin et le 31 août 2015;

Que la Municipalité, est consciente que les enfants de moins de quatorze ans ne peuvent travailler, demande à ce que la jeune fille soit accompagnée en tout temps d'un adulte;

Que la Municipalité demande de recevoir une autorisation écrite de ses parents pour un tel projet;

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

• **Dépôt du rapport annuel 2014 de la Mutuelle MMQ**

Le rapport annuel 2014 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) est déposé.

* * * * *

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2015-05-107

Présentation et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 19 mai 2015 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 82 310,38 \$ au 30 avril 2015.

(Note aux lecteurs : *seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par le Maire*).

Description	Montant
Factures à payer présentées au 30 avril 2015	10 169,60 \$
Factures payées au 30 avril 2015	76 285,38 \$
Total au 30 avril 2015	86 454,98 \$

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015

• **Rapport financier de la Municipalité au 31 décembre 2014**

Le rapport financier de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2014 est déposé.

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-05-108

**Autorisation de dépenses
Consultant en ressources humaines pour l'embauche
du (de la) nouveau (nouvelle) secrétaire-trésorier (ère) et directeur (trice) général (e)**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise les dépenses au montant maximum de 1 000 \$ pour l'embauche d'un consultant en ressources humaines pour l'embauche du (de la) nouveau (nouvelle) secrétaire-trésorier (ère) et directeur (trice) général (e) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2015-05-109

Procès-verbal séance ordinaire du 21 avril 2015

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2015 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.5 AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION N° ~~2009-003-001~~

**Pour règlement de modification n° ~~2009-003-001~~ modifiant
le règlement n° 2009-003 relatif au règlement de lotissement**

Je, madame Dominique Rougeau, Conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, je présenterai pour adoption le règlement de modification n° ~~2009-003-001~~ modifiant le règlement n° 2009-003.

Ce règlement a pour objet de modifier l'article 3.1 pour en supprimer le paragraphe « Enfin, par l'entremise de l'article 115, 2^e et 5^e alinéa de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toutes nouvelles rues, ruelles, publiques ou privées devront être canalisées principalement vers le réseau routier local. »

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, est transmise aux Membres du Conseil municipal, une copie dudit projet de règlement de modification.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 19 mai 2015

2.5 AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION N° 2011-08-03

Pour règlement de modification n° 2011-08-03 modifiant le règlement n° 2011-08 relatif au comité consultatif en culture et en tourisme pour le Comité consultatif à la vie culturelle et communautaire

Je, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, Conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, je présenterai pour adoption le règlement de modification n° 2011-08-03 modifiant le règlement n° 2011-08 substituant le Comité consultatif en culture et en tourisme par le Comité consultatif culturel et à la vie communautaire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Ce règlement a pour objet de modifier le nom du comité consultatif en culture et en tourisme pour le nommer comité consultatif culturel et à la vie communautaire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Le comité est composé du Maire ou de la Mairesse suppléante comme membre ex-officio, d'un (e) Conseiller (ère), lequel (laquelle) Conseiller (ère) assume la présidence dudit comité et de 4 citoyens (es) choisis (es) et nommés (es) par résolution du Conseil municipal suite à un appel de candidatures pour cet objet. Le (la) coordonnateur (trice) embauché (e) par le Conseil municipal pour le Service à la vie communautaire de la Municipalité, agit comme secrétaire dudit comité, lequel comité siège à la Mairie du 1060, rue du Moulin-Payet.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, est transmise aux Membres du Conseil municipal, une copie dudit projet de règlement de modification.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 19 mai 2015

* * * * *

2.6 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2015-05-110

Embauche du (de la) nouveau (nouvelle) secrétaire-trésorier (ère) et directeur (trice) général (e)

Considérant que la date limite du concours pour l'embauche d'un (e) nouveau (nouvelle) secrétaire-trésorier (ère) et directeur (trice) générale pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu se terminait au 8 mai 2015;

Considérant que suite à l'analyse des curriculum vitae, des candidats retenus seront rencontrés pour des entrevues;

En conséquence, il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le maire et la mairesse suppléante à procéder à l'embauche du (de la) nouveau (nouvelle) secrétaire-trésorier (ère) et directeur (trice) général (e) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

3 SÉCURITÉ INCENDIE, SÉCURITÉ CIVILE et SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie.

Aucune autorisation de dépenses

3.2 Sécurité civile

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose, les rapports mensuels du service de sécurité civile.

Aucune autorisation de dépenses

3.3 Sécurité publique

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose, les rapports mensuels du service de sécurité publique.

Aucune autorisation de dépenses

* * * * *

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

Le Maire fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2015-05-111

Autorisation de dépenses – produits d'entretien des édifices municipaux

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 250 \$ taxes applicables en sus, comme suit :

Description	Montant
Savon nettoyeur général pour planchers	100 \$
Matériel pour bases de bois des douches (Festival Chants de Vieilles)	150 \$
Total (taxes applicables en sus)	250 \$

Adoptée à l'unanimité

4.2 Transport – Voirie locale

En l'absence de l'Élu responsable, madame Dominique Rougeau fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2015-05-112

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 2 525 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015

Description	Montant
Matériel de signalisation	1 600 \$
Réparation d'un luminaire de rue	425 \$
Changement d'huile (rétrograveuse)	125 \$
Habits de signaleurs x 3 à 125 \$ chacune	375 \$
Total (taxes applicables en sus)	2 525 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-05-113

**Adjudication d'un contrat
Scellement de fissures
à Environnement routier NRJ inc.**

Considérant que dans le cadre d'une entente intermunicipale, concernant les appels d'offres groupés, la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a demandé des prix pour réaliser des travaux de scellement de fissures pour les municipalités de Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu;

Considérant que trois entrepreneurs ont été invités à soumettre leur prix;

Considérant que les soumissions reçues étaient conformes aux exigences demandées par les Municipalités;

Soumissionnaires	Prix unitaire (15 500 m.l.)	Total (taxes non incluses)	Total (taxes incluses)
Environnement routier NRJ inc.	1,18 \$/m. lin.	18 290.00 \$	21 028.93 \$
Le Groupe Lefebvre inc.	1,59 \$/m. lin.	24 645.00 \$	28 335.59 \$
Gestion Pavez inc.	1,75 \$/m. lin.	27 125.00 \$	31 186.97 \$

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine l'adjudication du contrat pour le scellement de fissures au plus bas soumissionnaire soit à la compagnie Environnement routier NRJ inc. au prix de 1,18 \$/ mètre linéaire. La part pour Saint-Antoine-sur-Richelieu correspond à 4 000 \$, excluant les taxes, pour une quantité de 3 389 mètres linéaires, laquelle soumission fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-05-114

**Adjudication d'un contrat
Pour le rapiéçage sur le territoire et pour infrastructure du Planchodrome
à Pavage citoyen inc.**

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a demandé des prix pour réaliser des travaux de rapiéçage et pour des travaux d'infrastructure pour le Planchodrome;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015

Considérant que trois entrepreneurs ont été invités à soumettre leur prix;

Considérant que quatre soumissions reçues étaient conformes aux exigences demandées par la Municipalité;

Soumissionnaires	Prix rapiéçage d'asphalte chaud mécanisé	Prix / Tonne métrique posée manuellement	Prix Infrastructure Planchodrome/ m ²
Pavage Citadin inc.	119,00 \$	325,00 \$	45,00 \$
Pavage P. Brodeur inc.	132,00 \$	350,00 \$	65,45 \$
Pavages Varennes, div. Bau-Val	232,00 \$	393,00 \$	63,00 \$
Pavages Métropolitain inc.	370,10 \$	272,40 \$	263,30 \$

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'adjudication du contrat pour le rapiéçage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au prix de 119 \$/ tonne posée mécaniquement ainsi que l'octroi du contrat pour les infrastructures pour le Planchodrome au plus bas soumissionnaire soit à la compagnie Pavage Citadin inc. au prix de 45 \$/ m² pour une superficie prévue de 442 m² qui correspond au montant de 19 890 \$, excluant les taxes, laquelle soumission fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Transport adapté

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport verbal.
Aucune autorisation de dépense

4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

En l'absence de l'Élu responsable, madame Dominique Rougeau fait rapport verbal.
Aucune autorisation de dépense

- Dépôt du rapport financier 2014 de l'AIBR

RÉSOLUTION 2015-05-115

Projet d'entretien : La décharge entre Contrecoeur et Verchères et branche principale cours d'eau fossé Ménard

Considérant que la MRC de Marguerite-D'Youville prévoit aller en appel d'offres pour mandater un consultant afin de préparer les plans et devis pour le nettoyage d'une portion du cours d'eau La décharge entre Contrecoeur et Verchères et branche principale cours d'eau fossé Ménard;

Considérant qu'une portion du bassin versant de ce cours d'eau fait partie du territoire municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à l'autorité compétente dans ce dossier qu'il soit prévu dans le mandat du consultant, qu'il devra définir avec précision la portion du bassin versant contenue sur le territoire municipal de ladite Municipalité, de même que les superficies contributives de chacun des intéressés faisant partie de cette portion du bassin;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015

- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite que la répartition des coûts se fasse au prorata des superficies contributives au bassin versant pour le projet d'entretien : La décharge entre Contrecoeur et Verchères ainsi que pour le projet d'entretien de la branche principale du cours d'eau fossé Ménard.
- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à l'autorité compétente d'être informée des dates de rencontres avec les intéressés afin que celle-ci puisse les tenir au courant de l'avancement du projet;
- Que** la présente résolution soit transmise aux MRC de La Vallée-du-Richelieu et de Marguerite-D'Youville afin de les informer de l'intérêt de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans ce dossier du cours d'eau La décharge entre Contrecoeur et Verchères et branche principale cours d'eau fossé Ménard.

Adoptée à l'unanimité

4.4 Parcs et terrains de jeux

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez rapport verbal.

RÉSOLUTION 2015-05-116

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

- Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 360 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Description	Montant
Réparation d'un bollard au quai	360 \$
Total (taxes applicables en sus)	360 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-05-117

**Autorisation de dépenses
pour l'achat d'une clôture pour le planchodrome**

Considérant la plus basse soumission retenue de la compagnie Clôture Sorel-Tracy inc.;

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

- Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 5 500 \$ taxes applicables en sus pour l'achat d'une clôture pour le planchodrome.

Adoptée à l'unanimité

5 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, LOISIRS CULTURELS ET TOURISME

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2015-05-118

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 1 950,45 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Description	Montant
Adhésion Loisir et Sport Montérégie 2015-2016	76,50 \$
Cours de gardiens avertis de la Croix-Rouge canadienne (5 jeunes citoyens)	173,95 \$
Jardinières pour la MCED	200,00 \$
Saint-Antoine en famille	1 569,49 \$
Total (taxes applicables en sus)	2 019,94 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-05-119

**Entériner les dépenses
pour la location de jeux gonflables pour Saint-Antoine en famille**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Dominique Rougeau , et résolu :

Que le Conseil municipal entérine les dépenses estimées à 50% de la facture de Party Jump pour la tenue de Saint-Antoine-en-famille au montant de 419,66 \$ taxes incluses pour la location de jeux gonflables et la location de machine à barbe à papa.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Santé et bien-être

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2015-05-120

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 72 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Description	Montant
Renouvellement d'adhésion au Carrefour action municipale et famille 2015-2016	72,00 \$
Total (taxes applicables en sus)	72,00 \$

Adoptée à l'unanimité

5.2.1 Office municipal de l'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)

Madame Lucie Beaudoin fait rapport verbal, en l'absence de l'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon.

RÉSOLUTION 2015-05-121

**Adoption des états financiers au 31 décembre 2014 tels que déposés
de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte les états financiers au 31 décembre 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité

**5.3 Loisirs culturels
Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion**

Madame Chantal Denis fait rapport verbal, en l'absence de l'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon.

Aucune autorisation de dépenses

* * * * *

**5.4 Loisirs culturels
Maison de la culture et du tourisme**

L'Élu responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez fait rapport verbal .

Un appel de candidature sera publié dans la Gloriette du mois de mai 2015 pour un membre sur le Comité consultatif à la vie culturelle et communautaire de la Municipalité en remplacement de monsieur Louis Mauger.

Adoptée à l'unanimité

6 Protection de l'environnement

L'Élue responsable, madame Chantal Denis, fait rapport verbal

Aucune autorisation de dépenses

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

Madame Dominique Rougeau fait rapport verbal, en l'absence de l'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault.

RÉSOLUTION 2015-05-122

**Autorisation de dépenses
Dave Williams, ing.
Honoraires professionnels et balance de facture à payer
pour le projet d'étude pluviale du secteur chemin Pomme d'Or**

Considérant que le rapport déposé par Dave Williams, ing. relatif à l'étude pluviale du secteur chemin de la Pomme d'Or est complétée à près de 95 %;

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le paiement de la facture au montant de 1 902,45 \$ (taxes incluses) relative au projet d'étude pluviale du secteur chemin de la Pomme d'Or.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-05-123

**PIIA, 1705, du Rivage
(Second projet d'agrandissement)**

Considérant que lors de leur réunion tenue le 11 mai 2015, par leur résolution n° 2015-05-012 le Comité consultatif en urbanisme (CCU) ont pris connaissance du projet d'agrandissement qui a été remanié en fonction des recommandations du CCU.

Considérant que le Comité recommande au Conseil municipal d'autoriser le projet tel que remanié;

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise le projet tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-05-124

**Demande de dérogation mineure
(668, du Rivage)**

Considérant que lors de leur réunion tenue le 11 mai 2015, par leur résolution n° 2015-05-014 le Comité consultatif en urbanisme (CCU) a pris connaissance de la demande du propriétaire qui avait obtenu une dérogation.

Considérant que le Comité recommande au Conseil municipal d'autoriser le projet tel que présenté;

Considérant la problématique administrative du formulaire de permis émis en date du 13 juillet 2011 et qui a occasionné préjudice au propriétaire;

Considérant que les frais au montant de 500,00 \$ de la demande ont été payés préalablement;

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise le projet tel que présenté.

Que le Conseil municipal impute la totalité des frais à une erreur administrative et autorise l'annulation des frais additionnels que les propriétaires du 668, du Rivage auraient du payer pour une nouvelle demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Agriculture

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport

RÉSOLUTION 2015-05-125

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 210 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Description	Montant
6 x Pièges à agriles du frêne à 35 \$ l'unité	210 \$
Total (taxes applicables en sus)	210 \$

8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21 h 10 pour se terminer à 21 h 39.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2015-01-126

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyée par madame Lucie Beaudoin, la séance est levée à 21 h 51 heures.

Adoptée à l'unanimité

• PROCHAINES RENCONTRES

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	Mercredi, 10 juin 2015 – 19 h
Séance ordinaire publique	Mardi, 16 juin 2015 – 19 h 30

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015

**Denis Campeau,
Maire**

**Joselyne Charbonneau
Secrétaire-trésorière et directrice générale
Par intérim**